

Séance du conseil municipal du Jeudi 15 février 2021 à 20h00

L'an deux mille vingt, le jeudi 15 février 2021, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Sarah Balouka, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Nicolas Gilles, Thierry Gouix, Julie Lemièrre, Julia Mathon-Quellien, Éric Montaigne, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration :

Absents : Sonia Pupin

Secrétaire de séance :

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de janvier 2021
2. Attribution des lots des travaux de rénovation du gymnase
3. Lancement d'une consultation pour les lots non attribués
4. Avenant Convention SDEC/commune
5. Convention d'honoraires avocat recours urbanisme
6. Règlement des cimetières

Questions et informations diverses

- Entretien BACER

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 janvier 2021 :

En raison de la tenue anticipée du conseil, mais aussi suite aux problèmes de boîtes mails survenus dans la semaine précédente, monsieur le maire propose une relecture ultérieure du document et un report de sa validation à la prochaine séance : proposition acceptée par les membres du conseil.

2 – Attribution des lots des travaux de rénovation du gymnase :

Monsieur le maire rend compte de la séance de la commission Appel d'offre concernant l'analyse des offres des candidatures pour les différents lots du marché des travaux de rénovation du gymnase.

Certains lots n'ayant pu se voir attribuer de candidat, il est donc nécessaire de relancer une consultation pour ces derniers.

Parmi les lots ayant été validés, celui concernant le désamiantage nécessite un dépôt obligatoire en préfecture pour une instruction d'un mois incompressible. Ce délai serait suffisant pour lancer la nouvelle consultation des lots qui le nécessitent et tenir le calendrier prévisionnel initialement fixé. Il était donc nécessaire de faire voter l'attribution des lots au plus rapide afin de ne pas prendre de retard.

Monsieur le maire distribue et présente aux élus le rapport d'analyse des offres. Ce document détaille les 20 lots et l'offre des entreprises qui y ont candidaté. Il présente également l'estimation du maître-d'œuvre pour chaque poste.

Ainsi, la commission Appel d'offre propose d'attribuer les lots suivants :

Numéro du lot	Désignation	Lauréat	Montant
2	Désamiantage	AT2B	54 274€
3	VRD & Espaces verts	Eiffage Route IDF	28 241,20€
9	Menuiseries extérieures	SV Miroiteries	10 672,30€
10	Plâtrerie	Haret Deco	13 924,54€
11	Menuiseries intérieurs	Haret Deco	16 180,27€
12	Faux plafonds	Haret Deco	5 080,72€
13	Carrelage et faïence	LC Sols	10 389,70€
14	Peinture	Guérin Peinture	16 667,59€
17 & 18	Chauffage/ventilation/plomberie	Lebreton	34 857,43€
19	Sols souples sportifs	Solomat	51 777,79€
TOTAL			242 065,54€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les propositions de la commission Appel d'offres.

3 - Lancement d'une consultation pour les lots non attribués :

Compte tenu du rapport d'analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de relancer une consultation pour les lots suivants :

Numéro du lot	Désignation	Estimation du maitre d'œuvre
1	Démolition	36 428€
4	Gros œuvre	54 385€
5	Charpente bois	22 934€
6	Couverture étanchéité	71 535€
7	Bardage	17 631€
8	Serrurerie	16 873€
15	Courants forts & courants faibles	28 612€
16	Photovoltaïques	89 000€
20	Equipements sportifs	14 893€
TOTAL :		352 291€

Le conseil vote à l'unanimité pour autoriser monsieur le maire à relancer la consultation des lots infructueux.

4 – Avenant Convention SDEC/commune :

Monsieur Olivier Davy expose l'avenant à la convention qui lie la commune et le SDEC dans le cadre des travaux liés à la pose de panneaux photovoltaïques sur le gymnase :

- Cette convention, débutée au début du projet de rénovation du gymnase, est actée sur la base d'une année de travaux, l'avenant permet de repousser d'un an la participation du SDEC au projet.
- Le SDEC a revalorisé le montant de sa participation maximum à 151220 euros HT.
- Le changement de président du SDEC nécessite d'apparaître dans la convention.

Le conseil municipal a voté à l'unanimité et autorise monsieur le maire à signer l'avenant à la convention.

5 – Convention d'honoraires et recours urbanisme :

Monsieur le maire explique que le point numéro 5 prévoyait de présenter et faire voter la convention d'honoraires de l'avocat en charge du recours mené sur les litiges d'urbanisme, les problèmes de messagerie évoqués en début de séance, n'ont toutefois pas permis de la recevoir avant ce jour. Le vote n'est donc pas possible.

L'échange entre monsieur le maire et l'avocat ont néanmoins permis de pouvoir rapporter deux tendances sur le dossier en cours du hangar construit sans autorisation à Bully.

- A ce jour, statut quo du dossier de procédure pénale remis au procureur.
- La loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 donne pouvoir au maire de lancer une procédure de mise en demeure et d'y associer d'astreinte journalière. La procédure est actuellement en cours de préparation.

Monsieur le maire demande ainsi au conseil de définir le montant de l'astreinte journalière et de motiver ce choix. Est également demandé de fixer un délai sous lequel le hangar devra être démonté. Après débat, le conseil a retenu que :

- Le hangar devra être démonté, au plus tard, 30 avril 2021.
- L'indemnité journalière retenue est fixée à 500 euros/jour au-delà de cette date.

Cette valeur est déterminée compte tenu de l'antériorité du litige.

Franck Robillard invite le Conseil Municipal à favoriser la validation future (prochain CM) des honoraires de l'avocat car il représente une aide nécessaire pour finaliser la procédure.

6 – Règlement des cimetières :

- Suite à la réunion organisée le jeudi 11 février dernier par de la Commission « cimetières », monsieur Olivier Davy, 2nd maire adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, présente les travaux menés lors de cette première réunion :

- D'après les premiers éléments d'études apportés par la commission, le cimetière actuel devrait absorber les demandes pour les trois années à venir. La suppression de quelques haies a notamment permis de dégager de nombreuses places de caves urnes.

- La rencontre avec un maître-d'oeuvre pour une première étude sur la faisabilité d'un nouveau cimetière, a eu lieu. La société TECAM a pu présenter une personne spécialisée dans l'aménagement des cimetières. Il lui a principalement été demandé l'analyse nécessaire à la détermination d'un nouveau terrain (étude géologique du sol...). Le maître-d'œuvre doit présenter une première esquisse très prochainement.

Franck Robillard demande quel volume restant a pu être déterminé dans le cimetière actuel. Olivier Davy indique que le travail de la commission a permis d'envisager de créer environs 40 places (soit environ 20 tombes et 20 caveaux à urnes)

Monsieur Davy rappelle l'urgence de la création de nouvelles caves-urnes : les travaux doivent être lancés car les emplacements sont déjà déterminés. Une mise à jour du plan existant (obsolète et peu pratique) est prévue.

Questions diverses :

- Entretien BACER : Thierry Goux rappelle que la BACER est l'entreprise qui entretient les deux cimetières. La convention 2020 prévoyait 9 passages à l'année de mars à novembre mais diverses complications (liées au Covid mais aussi des problèmes matériels) n'ont pas permis d'assurer le nombre de passage prévu. Thierry Goux indique avoir relancé pour l'année 2021 mais la BACER, qui se heurte encore à ce jour, à des problèmes matériels, a répondu ne pas pouvoir assurer l'entretien prévu cette année. L'organisme a renvoyé les correspondants de la commune vers une entreprise de leur connaissance située à Bayeux et dont un retour est attendu pour l'étude des modalités d'entretien. Thierry Goux rappelle la qualité du travail d'entretien de la BACER qui a toujours effectué un passage régulier. Depuis leur intervention on constate moins de plaintes sur le cimetière.
- Formation incivilités : Franck Robillard informe, le Conseil Municipal, en faisant lecture d'un courrier du ministère de l'intérieur, que la commune a reçu une proposition de formation à la gestion des incivilités. Monsieur le maire propose que les délégués à la défense soient portés prioritaires sur la candidature. Monsieur Nicolas Gilles, délégué à la défense, se porte volontaire et retient l'après-midi du 9 mars pour assister à la formation.
- Vote du budget : Franck Robillard propose que le budget soit voté au prochain conseil municipal **soit : le 18 mars à 20H30**. Olivier Pinel rappelle que limite du vote est fixée au 15 avril.
- Travaux d'élagage : Nicolas Gilles questionne au sujet du défrichage qui a eu lieu vendredi 12 février sur le chemin à proximité de la route de Bully et fait remarquer que la route est restée sale. Thierry Goux explique le contexte dans lequel se sont déroulés les travaux menés par Philippe Maurice et précise que la journée a été ponctuée de divers aléas (volume des déchets, tracteur embourbé, blocage de la benne à la déchetterie...) n'ayant pas permis de terminer le nettoyage dans les temps. A ce jour, Arnaud Marie, l'agent communal, a la consigne d'attendre que les déchets sèchent pour finir le ramassage.

Séance levée à 21H45.